

Compte-rendu du Conseil municipal du 28 juin 2015

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille quinze (22 juin 2015), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le dimanche vingt-huit juin deux mille quinze (28 juin 2015), à 11h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur Didier MORAINÉ, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI

Etaient absents excusés : Madame Josiane SOURBES, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Michel LABAT, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Thierry PITTICO, Madame Laure VIGNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2015

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, un fonds de péréquation a été mis en place (le FPIC). La Communauté de communes des coteaux d'Albret (CCCA) était attributaire jusqu'à présent. Le montant 2014 s'élevait à 90 000€. Les critères du FPIC font désormais passer le CCCA comme contributeur. Un fonds d'amortissement est prévu en 2015 pour pallier ce changement. Le montant du FPIC 2015 s'élève donc malgré tout à 45 000€ mais sera nul en 2016.

Le principe du FPIC permet un reversement aux diverses communes membres. Le droit commun implique par conséquent une baisse, en 2015, des montants reversés aux communes du fait de la réduction de moitié de l'enveloppe FPIC allouée à la CCCA.

Le Conseil de communauté a délibéré pour déroger aux règles de droit commun afin de puiser dans ses réserves et permettre un reversement 2015 identique à celui de 2014.

Pour Moncaut, le montant 2014 s'élevait à 5 266€. La répartition dérogatoire 2015 proposée par le Conseil de communauté permettrait donc de recevoir 5 266€.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la répartition dérogatoire du FPIC proposée par le conseil de communauté des coteaux d'Albret.

2 – Questions diverses

Achat autolaveuse

Monsieur le maire informe les membres présents de l'opportunité de l'acquisition d'une autolaveuse au prix de 600€HT.

ATSEM

Pour information, Valérie serait prête à poursuivre les TAP.

Etant donné que la commune est en Zone de Revitalisation Rurale, il se pourrait que le recrutement d'un emploi jeune soit également envisageable. Une candidature d'une jeune femme de 21 ans, avec bac pro dans le domaine de la petite enfance, est envisagée. L'emploi serait à temps plein et permettrait d'accompagner aussi Colette sur la partie administrative. La candidate sera reçue par les membres de la commission ressources humaines.

Site internet

La proposition de la société Strat 'n Co à 1 500€HT à payer sur 2 ans est acceptée. Une première réunion début juillet sera organisée, en présence de Monsieur Daniel Pierre qui accompagnera la municipalité ultérieurement sur l'actualisation du site.

Radio Bulle

Monsieur le maire confirme l'information selon laquelle les journalistes de Radio Bulle seraient intéressés pour réaliser un reportage de la commune. Une première rencontre pourrait avoir lieu début juillet pour organiser les thèmes et les intervenants de ce reportage.

Fin de la séance : 12h15